



COMMUNIQUE

Bamako, le 21 Octobre 2019

Observation du Dialogue National Inclusif dans les Cercles et Communes du District de Bamako

I. Contexte :

Le Dialogue National Inclusif initié par le Président de la République à la suite d'une forte demande de la société civile et politique a débuté le 7 octobre 2019 au niveau des communes.

Au total, 611 communes avaient été retenues par le Comité d'organisation pour la première phase déconcentrée de la tenue du Dialogue National Inclusif. La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) en tant que plate-forme d'organisations nationales de la Société civile mise en place pour promouvoir la démocratie malienne et contribuer à la fortification de l'Etat de droit a observé cette phase du Dialogue.

Cette observation a été faite à travers l'élaboration d'une grille sur les différents aspects tout en tenant compte des Termes de références du Dialogue National Inclusif. Cette grille a été renseignée par les observateurs déployés dans les communes couvertes par la COCEM. Les informations recueillies ont été analysées au niveau du quartier général mis en place à cet effet.

A la suite de la phase communale, les travaux du Dialogue National Inclusif ont débuté conformément au chronogramme du Comité d'organisation le lundi 14 octobre 2019 dans les Cercles.

Dans la poursuite de sa mission de veille citoyenne et après avoir observé la phase communale du Dialogue, la COCEM a déployé quarante-huit (48) observateurs formés pour l'observation des travaux du Dialogue au niveau Cercle. A la suite de ces observations, la COCEM relève les constats suivants :

II. Participation

○ Présence des parties prenantes

De façon générale, toutes les catégories d'acteurs figurant sur les termes de référence ont été conviées au Dialogue dans les différents Cercles et Communes du District observés. La COCEM a noté la participation des acteurs suivants dans les différents Cercles et Communes du District de Bamako :

- Représentants de l'administration,
- Présidents des organes exécutifs des collectivités territoriales,
- Représentants des partis politiques représentés dans le cercle,
- Représentants des autorités religieuses,
- Représentants des autorités traditionnelles,
- Présidents, vice-président et rapporteurs des différentes communes,
- Représentant de la FELASCOM,
- Représentants des organisations de femmes,
- Représentants de l'activité économique principale du Cercle,
- Représentants du conseil communal de la Jeunesse,
- Représentants des mouvements signataires et non signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti),
- Représentant du réseau des communicateurs traditionnels du cercle,
- Représentant du conseil communal de l'ordre des médecins,
- Représentant de l'organisation nationale des victimes de la crise,
- Représentant des syndicats des enseignants,
- Représentant de la coordination des associations et des ONG,
- Représentant des chasseurs,
- Représentant de l'ASECNA,
- Représentant des personnes vivantes avec un handicap,
- Représentant de la protection civile.

Tout comme à la phase communale, les observateurs ont noté l'absence de certains partis politiques dans les Cercles et Communes observés dont : l'URD¹, le SADI², le RPDM³, le CNID⁴, ADP Maliba⁵, FARE AN KA WILI⁶ et le Mouvement Mali KANU. L'absence des deux premiers partis politiques précédemment cités a été remarquée.

Il convient cependant, de signaler que ce mot d'ordre n'a pas été suivi dans tous les Cercles et Communes du District observés.

¹ Union pour la République et la Démocratie

² Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance

³ Rassemblement Pour le Développement du Mali

⁴ Congrès National d'Initiatives Démocratique

⁵ Alliance Démocratique pour la Paix

⁶ Forces Alternatives pour le Renouveau et l'Emergence, An Ka Wili



- **Présence des médias**

Dans les Cercles et Communes du District observés, la COCEM a noté la présence des organes de presse notamment les radios privées locales, l'AMAP, l'ORTM et d'autres chaînes de télévision ainsi que la presse écrite.

III. Sécurité des lieux

Dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et Tombouctou, la couverture sécuritaire des lieux de Dialogue était assurée par les forces de l'ordre malienne notamment : la Police, la Gendarmerie, la Garde Nationale et la Protection civile. Cependant, les observateurs de la COCEM ont noté l'absence d'agents de sécurité dans deux Cercles notamment à Koro et à Douentza.

IV. Conditions de participation

Comme à la phase communale, l'accès à la salle était limité aux représentants des structures et/ou organisations nommément citées dans les TDRs du Dialogue National Inclusifet auxquels les représentants locaux de l'Etat avaient fait appel. Par ailleurs, l'observateur de la COCEM s'est vu refuser l'accès à la salle dans localité de Bourem quand bien même la COCEM fait partie des participants sur les termes de référence

V. Organisation du Dialogue

Sur l'aspect organisationnel, les observateurs de la COCEM ont relevé que :

- Les termes de références ont été partagés avec tous les participants dans les différents Cercles et les Communes de Bamako observés. Cependant, le règlement intérieur, le canevas de rapportage, l'agenda et les résolutions du Dialogue au niveau des Communes n'ont pas été partagés avec les participants dans tous les Cercles et Communes observés. Tout comme à la phase communale, cette documentation a été distribuée aux participants dans la salle, le jour même du Dialogue. La COCEM estime une fois de plus que cela n'est pas de nature à favoriser des débats de qualité en ce sens qu'il réduit la possibilité pour les participants d'exploiter de manière efficiente et efficace le contenu des documents.
- Les recommandations issues du Dialogues au niveau des Communes n'ont pas été partagées avec tous les participants au niveau des Cercles observés.
- Dans la quasi-totalité des Cercles et Communes du District observés, les participants ont constitué des groupes de travail pour discuter les différentes thématiques. Dans certaines localités les travaux se sont déroulés uniquement en plénière.
- Des résolutions/recommandations ont été formulées dans les localités observées. Dans certaines localités, les résolutions ont été spécifiées pour chacune des 6 thématiques du Dialogue.

- Comme observé au niveau de la phase communale, les communications ont été faites en français et en langues locales pour faciliter la compréhension des participants. La COCEM estime une fois de plus que cela peut constituer un risque de déformation du contenu des TDRs et autres documents de travail du fait que des traducteurs qualifiés n'étaient pas prévus pour faire ce travail.
- Dans la majorité des cas, l'affectation des participants sur les groupes de travail s'est faite par désignation, pour le reste des cas cela s'est fait par sur la base du volontariat. Les observateurs de la COCEM ont rapporté que dans certaines localités, la désignation des chefs de groupe a été faite en fonction de leur maîtrise des thématiques.
- Dans les Cercles et Communes du District observés, les observateurs ont relevé que les six thématiques prévues dans les Termes de Référence ont été débattues.
- Les travaux ont été facilités par les autorités administratives dans la majorité des cas (Administrateurs civils, Agents du CAP⁷ ou de l'Académie d'enseignement, d'élus de la localité ou des Secrétaires généraux des communes). Mais, dans quelques localités, les observateurs de la COCEM ont rapporté que la facilitation a été faite soit par des personnes ressources soit par une personne désignée parmi les participants comme au niveau communal.
- Conformément au chronogramme, les travaux se sont tenus au cours des deux jours (14 et 15 octobre) dans les localités observées.

VI. Qualité et déroulement des débats :

Le travail des facilitateurs a été jugé d'une bonne qualité dans la majorité des localités observées en ce sens que les observateurs ont noté que les participants ont pu s'exprimer sans restriction au cours des différentes phases pendant les deux jours du Dialogue au niveau Cercle.

Les observateurs de la COCEM n'ont pas rapporté des insuffisances majeures dans la facilitation des travaux. Cependant, la COCEM estime que dans une certaine mesure, la qualité des débats a été impactée par le fait que les résolutions/recommandations de la phase communale du Dialogue n'ont pas été partagées à temps avec les participants même si dans certaines localités selon les observateurs, elles ont été lues dans la salle.

VII. Constats :

- Le Dialogue a pu se tenir dans les 8 régions administratives et dans le District de Bamako comme prévu ;

⁷ Centre d'Animation Pédagogique



- La facilitation des travaux du Dialogue en langues locales, sans que des dispositions idoines soient prises pour l'accompagner, présente un risque de déformation du contenu traduit d'une langue à une autre ;
- Les résolutions/recommandations de la phase communale du Dialogue National Inclusif n'ont pas été partagées à temps avec les participants.
- Les Présidents, vice-présidents et rapporteurs des communes où a lieu le Dialogue National Inclusif étaient présents dans toutes les localités (Cercles et communes) observées. La COCEM salue cette conformité aux termes de référence et pense que cela permet de contribuer à la remontée des recommandations de la phase communale.
- Il a été observé l'absence des représentants des partis politiques de l'opposition conformément au mot d'ordre lancé par ces derniers.
- Dans la localité de Bourem l'observateur de la COCEM s'est vu refuser l'accès à la salle quand bien même la COCEM fait partie des participants sur les termes de référence.

VIII. Recommandations :

La COCEM recommande les mesures ci-après pour un meilleur rendement du processus de Dialogue :

1. Engager des traducteurs qualifiés pour la traduction en langues locales ;
2. Faire une large diffusion et mettre à disposition tous les documents techniques afférents au Dialogue National Inclusif à temps pour une exploitation judicieuse et efficace avant la date retenue pour les étapes des régions et les assises nationales ;
3. Prendre toutes les dispositions pour poursuivre les contacts et pourparlers avec les forces politiques de l'opposition pour assurer leur participation Dialogue National Inclusif et satisfaire ainsi le caractère inclusif du Dialogue ;
4. Prendre des dispositions pour que tous les acteurs intéressés cités dans les termes de référence puissent participer aux activités dans toutes les localités.
5. Veiller à ce que les résolutions/recommandations de la phase Cercle du Dialogue National Inclusif soient remontées et partagées avec tous les participants pour nourrir les discussions au niveau régional.

Présidente de la COCEM

Madame SYLLA Fatoumata S. DICKO 0022376233420

Chargé de communication et de la plateforme technologique

Salia K. TRAORE 0022376343025